

Appel à communications 2024-2026

Les associations professionnelles dans l'économie de l'Europe préindustrielle (XIIe-XVIIIe siècles)

Au XXI^e siècle, le thème des associations professionnelles, qui a occupé une place importante dans l'historiographie européenne de la fin du XIX^e siècle et d'une bonne partie du XX^e siècle, connaît une seconde jeunesse. Loin de se présenter comme une question historique épuisée, celle du rôle des associations professionnelles dans les économies et les sociétés de l'Europe médiévale et de l'époque moderne fait preuve d'une vitalité considérable, attirant l'attention de chercheurs d'horizons et d'intérêts différents et alimentant un débat animé, centré principalement sur ce que l'on désigne comme les corporations (Horn 2015 ; Prak et al. 2020 ; Ogilvie 2021). La large diffusion des associations professionnelles dans l'Europe préindustrielle et les multiples fonctions qu'elles ont assumées à différentes époques et dans différents contextes en font également un sujet particulièrement approprié pour un traitement comparatif et diachronique, un sujet qui, par ailleurs, n'a jamais été directement abordé dans les « Settimane Datini », bien qu'il ait parfois été évoqué lors de rencontres consacrées à d'autres thèmes.

L'analyse que nous entendons développer dans la LVII^e Settimana n'a pas pour objet un modèle ou une typologie dominante. Au contraire, son premier objectif est de documenter les différentes formes et variantes locales et régionales de l'associationnisme à base professionnelle. En effet, l'existence de groupements professionnels ne s'est pas traduit partout (et dès le début) par la formation de corporations, entendues comme des structures tendant à l'autonomie pour la gestion des intérêts des groupements professionnels reconnus par la puissance publique. Entre le travail « libre » et la « corporation », il existait de vastes espaces où évoluaient à la fois des associations non reconnues par la société, comme les confréries professionnelles, dans lesquelles la dimension professionnelle se mêlait à la dimension religieuse et solidaire, et des groupes informels et semi-légaux, parfois temporaires, mais qui, aux yeux des autorités locales, présentaient « les mêmes avantages que les corps de métiers officiels, garantissant la régularité des pratiques de production et d'emploi, limitant les litiges et permettant de disposer d'interlocuteurs représentatifs en cas de conflit » (Kaplan-Minard, 2004).

En Catalogne, par exemple, au cours du XIII^e siècle, les groupements professionnels (*oficios*) se sont considérablement développés. Ils avaient leurs propres dirigeants, qui étaient chargés de contrôler tous les aspects du processus de production et de représenter les intérêts des membres. Le demi-siècle suivant a vu la transformation progressive des *oficios* en corporations, en commençant par les métiers du textile dans des villes comme Perpignan et Barcelone (Riera i Melis 1993). En Castille, en revanche, les institutions corporatives sur le modèle catalan semblent ne s'être formées que sous le règne des rois catholiques. Néanmoins, il est désormais établi que des groupes commerciaux organisés existaient dès le milieu du XIII^e siècle, même s'il n'est pas facile d'en comprendre la nature exacte, notamment en raison d'une terminologie qui oscille entre les termes « fraternité » et « métier » (Menjot 1994 ; Monsalvo 2002). En Italie, la situation dans le Centre-Nord, où la présence de corporations au sens propre était répandue, différait nettement de celle du Sud, où les groupes commerciaux n'ont pris une physionomie corporative qu'au milieu du XIV^e siècle, dans le Royaume de Naples, et au début du XV^e siècle, dans celui de Sicile (Franceschi 2017).

En France, dès le bas Moyen Âge, les *métiers jurés* ont été rejoints par des confréries professionnelles et des communautés professionnelles créées sur la base de la coutume. Leur existence a continué d'être documentée à l'époque moderne, lorsque les *compagnonnages* sont devenus plus fréquents ou plus visibles.

Il s'agissait d'une autre façon de « faire corps », d'une sorte de corporatisme sans corporation, qui assurait néanmoins à chaque association un périmètre d'activité et d'intervention. Ainsi, au XVII^e siècle, les marchands de blé de Paris, qui n'avaient pas de corporation, disposaient d'une confrérie et surtout d'une forte organisation et de privilèges spécifiques (Sewell 1980 ; Garrioch 2018). Dans les villes anglaises elles-mêmes, outre les corporations proprement dites, au moins deux autres types de groupements professionnels ont été identifiés : les associations informelles et temporaires de travailleurs d'un même métier, formées pour poursuivre un objectif spécifique, et les communautés non officielles et parfois clandestines de salariés spécialisés (Rosser 1994 ; Lis-Soly 1994).

Non seulement le monde des associations professionnelles n'était pas figé dans les modèles et intangibles, mais il n'était pas non plus confiné aux villes ou aux petits centres : entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, en effet, dans différentes régions d'Europe centrale et orientale, de nombreuses zones de production proto-industrielle étaient organisées en guildes ou en associations de type corporatif qui, dans le Wurtemberg – pour donner un exemple relatif au domaine allemand – prenaient la forme d'organismes de district (Ogilvie 2019).

En raison de sa nature pluridisciplinaire, le sujet étudié peut être étudié sous différents angles, y compris la perspective politico-institutionnelle ainsi que les perspectives solidaires et idéologico-culturelles, des angles qui peuvent certainement entrer dans le cadre de référence des interventions. Les questions clés, cependant, concernent le rôle joué par les associations professionnelles dans la défense des intérêts des catégories représentées, dans la réglementation du monde du travail, dans la relation avec la main-d'œuvre féminine et surtout dans la croissance économique à travers les politiques du marché, la formation du capital humain, la protection de la qualité et le progrès technique.

Les interventions proposées pour la Settimana Datini doivent porter sur un ou plusieurs des thèmes suivants :

1. Définitions et types

- Étant donné qu'il existait différents types d'associations professionnelles dans l'Europe préindustrielle, est-il possible, dans des cadres spatiaux et chronologiques spécifiques, d'identifier leurs caractères communs et leurs différences ? Est-il également possible d'en saisir les changements organisationnels au fil du temps ?
- Quelles étaient les conditions qui orientaient ou déterminaient le choix en faveur d'une certaine forme d'association ?
- Comment les associations étaient-elles structurées en interne ? Qui les gouvernait et comment ? Quel était leur fonctionnement d'un point de vue économique ?
- Quelles formes prenaient les relations avec les pouvoirs publics ?
- Dans quels cas et pour quelles raisons les autorités n'ont-elles pas accordé l'autorisation de former des associations professionnelles ? Dans quels cas et pour quelles raisons en ont-elles décrété leur suppression ?

2. Représentation et défense des intérêts

- L'association représentait les intérêts de quelle(s) catégorie(s) professionnelle(s) ?
- La fixation des conditions d'entrée dans le groupe professionnel : protection des membres contre la concurrence, mécanisme d'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre ou privilège du lobbying ?
- Métiers organisés et monopole d'exercice : un privilège effectif ?
- Dans quelle mesure les associations professionnelles étaient-elles en mesure d'arbitrer les conflits internes

entre individus et groupes (entre locaux et étrangers, entre différentes spécialités, entre membres de statut différent) et de gérer les différends avec d'autres corps de métier ?

- La lutte pour la reconnaissance de nouvelles associations par l'autorité publique : le conflit lui-même pouvait-il être une forme de défense des intérêts ?
- Quel était l'espace dans lequel s'exerçait l'autorité de tel ou tel type de groupe professionnel : une ville ? Une ville et les territoires qui lui sont soumis ? Un royaume ?
- Quel était le rôle des compagnons ?

3. Associations professionnelles et de genre

- Corporations, confréries professionnelles, autres communautés professionnelles : quelles différences dans l'accueil des femmes ?
- Exclusion : quels sont les facteurs déterminants ?
- Inclusion : de qui, à quelles conditions et avec quelles prérogatives ?
- Y a-t-il eu une stratégie féminine d'auto-exclusion ? Et si oui, pour quelles raisons ?

4. La formation du capital humain

- S'il est vrai qu'il existe une corrélation positive entre la formation, l'amélioration qualitative du capital humain et le développement économique, quel rôle réel les métiers organisés ont-ils joué dans la sélection et la qualification des nouveaux maîtres ?
- Existe-t-il des alternatives à l'apprentissage encadré par les règlements corporatifs ?
- Dans quelle mesure la nécessité d'utiliser les apprentis comme main-d'œuvre interférait-elle avec l'exhaustivité du parcours de formation ?
- À quel point étaient-ils répandus et en quoi consistaient les systèmes de vérification de l'apprentissage ?

5. Associations professionnelles et de marché

- Quels étaient les principaux outils par lesquels les corps de métier maintenaient les prix des produits fabriqués et vendus élevés ?
- Quels sont les moyens utilisés pour réduire le coût de la main-d'œuvre et des matières premières utilisées ?
- Est-il possible de démontrer que les métiers organisés exploitaient leur position de privilège ou de monopole, non pas pour réguler mais pour altérer à leur avantage les mécanismes de la demande et de l'offre ?

6. La protection de la qualité

- Quels étaient les véritables moteurs de la réglementation dans ce domaine: L'exclusion des marchandises des concurrents qui pouvaient réduire les bénéfices des associés ? Un véritable intérêt pour la qualité des produits fabriqués et commercialisés ? La volonté de lutter contre les fraudes qui portaient atteinte à la réputation du groupe, sapait la confiance des consommateurs et restreignaient le marché ?
- L'adoption et la réitération de normes visant à protéger la qualité des matières premières utilisées, des processus de travail et des produits finis, ainsi que de toutes les marchandises mises en vente, avaient-elles un impact réel ? Ou s'agissait-il avant tout d'un moyen de réaffirmer en permanence la *potestas statuendi* du groupe ?
- Les marques et les certifications de qualité étaient-elles des garanties suffisantes pour les consommateurs ? Et protégeaient-ils vraiment les producteurs et les vendeurs contre les imitations et les falsifications ?
- Quelle était l'incidence des systèmes de contrôle basés sur l'inspection des lieux de production et de vente,

l'existence de lanceurs d'alerte et d'espions et la menace de sanctions sévères ?

7. Métiers, innovations et progrès technique

- Au moins en ce qui concerne les corporations, le rapport aux innovations a souvent été réduit par l'historiographie à l'alternative entre opposition et stimulation. Au-delà de la variété prévisible des réponses dans différents contextes, peut-on identifier une attitude différente selon le type de corps de métier, par exemple entre les associations commerciales ou à participation dominante de commerçants-entrepreneurs (comme les textiles) et les organismes formés par les artisans et les détaillants ?
- Face à l'octroi de privilèges et de permis aux spécialistes et aux « inventeurs » par les autorités publiques, quel espace de parole, de négociation, d'intervention était réservé aux groupes professionnels ?
- Les « secrets d'atelier » ou les « secrets de l'art », dans tous les types de communautés professionnelles, représentaient une forme de connaissance consolidée à protéger soigneusement afin de ne pas offrir la possibilité d'améliorer ses concurrents. La répression à l'égard de ceux qui les ont divulgués, et qui sont peut-être partis directement vers d'autres lieux, a-t-elle toujours été la norme ? Ou y a-t-il eu, au fil du temps, des attitudes de plus grande flexibilité ?

8. Associations professionnelles sur le marché

- Quel rôle les associations professionnelles ont-elles tenu dans l'économie des villes ou des campagnes en tant qu'institutions susceptibles de disposer de moyens financiers propres et d'acquérir des biens fonciers ?
- Quelle est leur contribution à la commande et au marché de l'art ?

Bibliographie

Bernardi Ph. 2009, *Maître, valet et apprenti au Moyen-Âge. Essai sur une production bien ordonnée*, Toulouse, Presses universitaires du Midi.

Cofradías, gremios y solidaridades en la Europa Medieval, 1993, Pamplona, Gobierno de Navarra - Departamento de Educación y Cultura.

De Moor T. 2008, *The Silent Revolution: A New Perspective on the Emergence of Commons, Guilds, and Other Forms of Corporate Collective Action in Western Europe*, «International Review of Social History», 53, Supplement, pp. 179-212.

De Munck B. - Kaplan S. L. - Soly H. (eds.) 2007, *Learning on the Shop Floor: Historical Perspectives on Apprenticeship*, Oxford-New York, Berghahn.

De Munck B. 2018, *Guilds, Labour and the Urban Body Politic: Fabricating Community in the Southern Netherlands, 1300–1800*, New York, Routledge.

Epstein S.R. - Prak M. (eds.) 2008, *Guilds, Innovation, and the European Economy, 1400-1800*, Cambridge, Cambridge University Press.

Farr J. R. 1997, *On the Shop Floor: guilds, artisans, and the European market economy, 1350-1750*, «Journal of early modern history», 1, p. 24-54.

Farr J. R. 2000, *Artisans in Europe, 1300-1914*, Cambridge, Cambridge University Press.

Franceschi 2017, *Il mondo della produzione: artigiani, salariati, Corporazioni*, in Franceschi F. (a cura di), *Storia del lavoro in Italia, I, Il Medioevo. Dalla dipendenza personale al lavoro contrattato*, Roma, Castelvechi, pp. 374-421.

- Gadd I. A. - Wallis P. (eds.) 2006, *Guilds and Association in Europe, 900-1900*, London, University of London. Centre for Metropolitan History.
- Garrioch D. 2018, *Confréries de métier et corporations à Paris (XVII^e-XVIII^e siècles)*, in «Revue d'histoire moderne & contemporaine» 65/1, pp. 95-117.
- Guenzi A. - Massa P. - Moioli A. (a cura di) 1999, *Corporazioni e gruppi professionali nell'Italia moderna*, Milano, Franco Angeli.
- Guicheteau S. 2021², *Communauté de métier*, in *Dictionnaire des biens communs*, coordonné par M. Cornu - F. Orsi - J. Rochfeld, Paris, Presses Universitaires de France.
- Gustafsson B. 1987, *The Rise and Economic Behaviour of Medieval Craft Guilds: An Economic-theoretical Interpretation*, «Scandinavian Economic History Review», 35/1, pp. 1-40.
- J. Horn 2015, *Economic Development in Early Modern France: The Privilege of Liberty, 1650-1820*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Jullien E. - Pauly M. 2018, *Craftsmen and Guilds in the Medieval and Early Modern Periods*, «Renaissance Quarterly», 71/1, pp. 271-273.
- Kaplan S. - Minard Ph. (éd.) 2004, *La France, malade du corporatisme? XVIII^e-XXe siècles*, Paris, Belin.
- Lambrechts P. - Sosson J.P (éd.) 1994, *Les métiers au Moyen Age. Aspects économiques et sociaux*, Louvain-la- Neuve, Université catholique de Louvain.
- Lis C. et al. (eds.) 2006, *Craft guilds in the Early Modern Low Countries: Work, Power and Representation*, Aldershot, Ashgate.
- Lis C. - Soly H. 1994, "An Irresistible Phalanx": *Journeymen Associations in Western Europe, 1300-1800*, «International Review of Social History» 39, Supplement, pp. 11-52.
- Lucassen J. - De Moor T. - Zanden J. L. van (eds.) 2008, *The Return of the Guilds: Towards a Global History of the Guilds in Pre-industrial Times*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Massa P. - Moioli A. (a cura di) 2004, *Dalla corporazione al mutuo soccorso. Organizzazione e tutela del lavoro tra XVI e XX secolo*, Milano, Franco Angeli.
- Menjot D. 1994, *Les métiers en Castille au bas Moyen Âge: approche des vécus socio-économiques*, in Lambrechts P. - Sosson J.-P. (éd.), *Les métiers au Moyen Age. Aspects économiques et sociaux*, Louvain-la- Neuve, Université catholique de Louvain, pp. 205-227.
- Monsalvo J. M. 2002, *Aproximación al estudio del poder gremial en la Edad Media castellana. Un escenario de debilidad*, «En la España Medieval», 25, pp. 135-176.
- Ogilvie S. 2019, *The European Guilds: An Economic Analysis*, Princeton, Princeton University Press.
- Ogilvie S. 2021, *Thinking Carefully about Inclusiveness: Evidence from European Guilds*, «Journal of Institutional Economics», 17 (2), pp. 185-200.
- Prak M. et al. 2020, *Access to the trade: Monopoly and Mobility in European Craft Guilds in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, «Journal of Social History», 54/2, pp. 421-452.
- Riera i Melis A. 1993, *La aparición de las corporaciones de oficio en Cataluña (1200-1350)*, in *Cofradías, gremios y solidaridades en la Europa Medieval*, Pamplona, Gobierno de Navarra - Departamento de Educación y Cultura, pp. 285-318.
- Sewell W. H. 1980, *Work and Revolution in France. The Language of Labor from the Old Regime to 1848*, Cambridge, Cambridge University Press.

Zardin (a cura di) 1998, *Corpi, "fraternità", mestieri nella storia della società europea*, Roma, Bulzoni.

Résultats attendus

Les résultats des contributions retenues seront présentés et discutés à Prato au cours de la Semaine d'Études 2026. Après la discussion lors des sessions de la Semaine, les intervenants pourront compléter et réviser leur texte avant le **30 juin 2026**. Toutes les contributions reçues par l'Institut seront soumises à un arbitrage anonyme avant la publication.

Appel à communications

Les chercheurs sont invités à envoyer leur proposition en préparant un résumé qui sera examiné par le Comité exécutif.

Les rapports devront représenter une contribution originale à caractère comparatif ou une étude de cas spécifique qui développe certaines des questions fondamentales proposées dans l'Appel à communications. Les participants qui effectuent un doctorat de recherche doivent l'avoir terminé avant le début de la conférence.

Les propositions provenant de projets ou de groupes qui mettent en relation des écoles ou des pays divers seront accueillies avec un intérêt particulier si elles offrent une analyse comparative, en termes géographiques ou diachroniques, par rapport à deux ou plusieurs des thèmes de recherche proposés. Pour ce type de propositions, nous prendrons aussi en compte les formats de session innovants.

Le formulaire complet doit être envoyé avant le **31 Décembre 2024** à l'adresse suivante:

Fondazione Istituto Internazionale di Storia Economica "F. Datini"

Via Ser Lapo Mazzei 37, I 59100 Prato, ITALY

e-mail: datini@istitutodatini.it

Le Comité exécutif ne prendra en considération que les formulaires dûment remplis et décidera d'ici 2025 quelles propositions seront acceptées, en envoyant une invitation aux auteurs des propositions sélectionnées. En tenant compte des ressources financières de l'Institut, il sera accordé l'hospitalité à Prato pendant la Semaine d'Études à au moins 25 chercheurs (hébergement et billets de repas de 10 euros). Le Comité exécutif peut également inviter jusqu'à un maximum de 20 autres chercheurs à participer au projet, sans droit à l'hospitalité.

La Fondation Datini mettra à la disposition des orateurs de la Semaine d'Études jusqu'à 10 bourses d'un montant maximal de 250 euros pour couvrir les frais de voyage. Ces bourses sont destinées à des chercheurs postdoctoraux ne disposant pas de poste universitaire à temps plein.

Ceux qui sollicitent une telle bourse devront envoyer la demande prévue à cet effet ainsi que leur contribution avant le **10 avril 2026**. La bourse de voyage sera acquittée au cours de la Semaine d'Études, en présentant les reçus des frais de voyage.

Les membres du Comité exécutif sont: Philippe Bernardi (Parigi, President), Michael North (Greifswald, Vice-président), Giuseppe Petralia (Pisa, Vice-président), Angela Orlandi (Firenze, Directeur Scientifique), Erik Aerts (Lovanio), Hilario Casado Alonso (Valladolid), Markus Denzel (Lipsia), Franco Franceschi (Firenze), Maryanne Kowaleski (New York), Gaetano Sabatini (Roma Tre).

Toutes les contributions présentées devront être originales et non traduites ou éditées dans des publications précédentes.

Les textes provisoires des contributions sélectionnées, ou au moins un résumé détaillé, devront être envoyés à la Fondation Datini avant le **10 avril 2026**. Ils seront mis à disposition (avec accès restreint aux participants du projet et aux membres du Comité scientifique) avant la Semaine d'Études pour permettre une discussion plus approfondie sur leur contenu.

Les auteurs qui n'enverront pas leurs textes provisoires à la Fondation à cette date, ne seront pas inclus dans le programme final. En l'absence de l'auteur, le résumé peut être lu pendant la conférence.

Au cours de la Semaine, les participants feront une brève présentation (maximum 20 minutes). Une traduction simultanée de et vers l'italien, l'anglais et le français sera assurée.

Les textes définitifs, revus par leurs auteurs sur la base de la discussion (60.000 caractères maximum) devront être envoyés à l'Institut avant le **30 juin 2026**.

Ils seront soumis de manière anonyme à un double examen par des pairs. Les textes qui passent l'examen des évaluateurs seront publiés durant l'année dans un volume spécial.

Pour la publication, les textes en italien, français, anglais, espagnol et allemand seront acceptés.

Les auteurs qui n'écrivent pas dans leur langue maternelle sont invités à faire vérifier et corriger la langue de leur texte *avant de* soumettre leur contribution à la phase d'évaluation. L'une des conditions de publication est que la grammaire et le style d'écriture répondent à des normes universitaires élevées.